

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 23 septembre 2011  
(convocation du 12 septembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine,  
M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,  
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,  
M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle,  
M. LABARDIN Michel, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick,  
M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean,  
M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,  
M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,  
M. BOUSQUET Ludovic, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie,  
M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie,  
M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick,  
M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,  
Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul,  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,  
Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,  
M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain,  
M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle,  
M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,  
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry,  
Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita	M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude entre 9 h 50 et 12 h
M. CAZABONNE Didier à M. Alain CAZABONNE à partir de 11 h 35	M. MERCIER Michel à M. AMBRY Stéphane
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. MOGA Alain à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 30
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques	M. MOULINIER Maxime à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. PAILLART Vincent à M. COUTURIER Jean-Louis
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10H et à partir de 11H	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude	M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
Mme BALLOT Chantal à Mme EWANS Marie-Christine	M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle	M. REIFFERS Josy à M. LOTHAIRE Pierre à partir de 10 h 50
M. BRUGERE Nicolas à M. DUART Patrick	M. ROUVEYRE Matthieu à Mme TERRAZA Brigitte jusqu'à 10 h 20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte	M. SENE Malick à Mme FOURCADE Paulette
M. CAZENAVE Charles à Mme TOUTON Elisabeth	M. SIBE Maxime à Mme PARCELIER Muriel à partir de 11 h 45
Mlle DELTIPLE Nathalie à Mlle EL KHADIR Samira	M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle	M. TRIJOLET Thierry à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Bordeaux - Aménagement de la rue Lucien Faure - Marché de maîtrise d'œuvre après appel d'offres restreint - Autorisation d'attribution et de signature**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux et la Ville de Bordeaux entament, suite à l'achèvement des travaux d'aménagement des quais, et à ceux en cours du pont Bacalan Bastide, une vaste politique de revalorisation et de développement du quartier des Bassins à Flot.

La rue Lucien Faure est concernée par ce projet d'aménagement des espaces publics. Longeant les bassins à flot en grande partie, la rue Lucien Faure traverse ainsi une vaste zone urbaine qui, dans le cadre d'un PAE (programme d'aménagement d'ensemble), fait l'objet de l'élaboration d'un plan guide par l'Agence Nicolas Michelin et Associés (ANMA).

Cette rue comprise entre la place de Latule et les bords de Garonne va être amenée à évoluer puisqu'elle s'insère dans le prolongement du futur pont Bacalan Bastide. Elle constitue donc un lien majeur entre la rive droite et la rive gauche de Bordeaux puisque le TCSP empruntera l'espace central de la voie.

Ce projet doit permettre la requalification de la voirie aujourd'hui très circulée en une véritable rue. L'enjeu principal sur cet axe sera de gérer la vitesse des véhicules tout en permettant une fluidité optimale afin d'offrir une meilleure lecture des espaces publics.

La rue Lucien Faure ne figurant pas dans le PAE, il a été envisagé de confier son aménagement à un maître d'œuvre privé à l'issue d'une procédure d'appel d'offres restreint conformément aux dispositions des articles 74-III 4° alinéa a, 33 et 60 à 64 du Code des Marchés Publics.

A cet effet, le Conseil de Communauté a autorisé, par délibération n°2010/0704 du 22 octobre 2010, le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue Lucien Faure, et a désigné les membres composant le jury.

Les prestations font l'objet d'un marché comportant une tranche ferme et une tranche conditionnelle en application de l'article 72 du Code des Marchés Publics, définies ci-après :

- Tranche ferme : Missions de maîtrise d'œuvre limitées aux études préliminaires (EP) et avant projet (AVP) sur l'ensemble du périmètre.
- Tranche conditionnelle : Missions d'assistance à Maîtrise d'ouvrage pour notamment la validation des matériaux, des mobiliers et la production de carnets de détails en phase exécution.

La part de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître d'ouvrage est fixée à 14 452 500 € TTC (12 084 030,10 € h.t.).

L'estimation du forfait de rémunération du maître d'œuvre est fixée à 187 500 € TTC (156 772,58 € h.t.) pour la tranche ferme et 60 000 € TTC (50 167,22 € h.t.) pour la tranche conditionnelle, soit un total de 247 500 € TTC (206 939,80 € h.t.).

Les dépenses en résultant sont à imputer au budget principal, Exercices 2011 et suivants, Chapitre 23 – Compte 2315 – Fonction 8220 – KD00 – VCA00.

Dix-neuf bureaux d'études ont répondu à la première phase de la consultation. La Commission d'Appel d'Offres siégeant en jury a agréé seize candidatures puisqu'un dossier n'a pas été transmis sous la forme autorisée et deux dossiers sont arrivés hors délai. Les candidats agréés sont les suivants :

- groupement AEI / Saunier / Acte Lumière ;
- groupement Leibar et Seigneurin / Ingerop / S. Haristoy ;
- groupement AXP Urbicus / Safege / Anne Bureau ;
- groupement Gautier-Conquet et associés / Ingerop Conseil et Ingénierie / Scène Publique ;
- groupement King Kong / Sogreah / Gertrude / Ducks Sceno / E. Crouzet ;
- groupement Patrick Chavannes / Art Entreprise / Iosis / Erea Conseil ;
- groupement agence Nicolas Michelin et associé / Egis aménagement / agence Patrick Rimoux ;
- groupement Debarre Duplantier associés / BETEM Aquitaine / Yon Anton Olano ;
- groupement SAS 4 A, atelier de paysages Marie Berthe / Yon Anton Olano / Ameau Ingénierie ;
- groupement Agence Laverne / Arc-en-scène / OGI / 8.18 ;
- groupement A. Garcia Diaz / Iris Conseil / En Plein Lumière / Véronique Courcelles ;
- groupement Francisco Mangado / H27 architectes / Ingerop / Yon Anton Olano / SARL Trouillot-Hermel ;
- groupement Bouriette et Vaconsin / Coteba / Yon Anton Olano ;
- groupement Signes Paysages / Flint / Systra SA / Eclairage Technique International / Alexandco ;
- groupement Hors Champs / Ingerop / Les Eclairagistes Associés ;
- groupement Richez associés / ILEX / Igrec Ingénierie / Lumino-Cité.

En date du 2 février 2011, la Commission d'Appel d'Offres siégeant en jury a admis six candidats à remettre une offre :

- groupement Patrick Chavannes / Art Entreprise / Iosis / Erea Conseil ;

- groupement agence Nicolas Michelin et associé / Egis aménagement / agence Patrick Rimoux ;
- groupement A. Garcia Diaz / Iris Conseil / En Plein Lumière / Véronique Courcelles ;
- groupement Signes Paysages / Flint / Systra SA / Eclairage Technique International / Alexandco ;
- groupement Hors Champs / Ingerop / Les Eclairagistes Associés ;
- groupement Richez associés / ILEX / Igréc Ingénierie / Lumino-Cité.

Les six candidats ont remis une offre le 9 juin 2011.

Le 31 août 2011, la Commission d'Appel d'Offres siégeant en jury a proposé d'attribuer le présent marché au groupement Hors Champs / Ingerop / Les Eclairagistes Associés, classé en premier au regard des critères de jugement des offres, pour un montant de 218 000 € h.t., soit 260 728 € TTC.

Le marché débute à compter de l'ordre de service lançant la réalisation des études préliminaires. Le délai maximum d'affermissement de la tranche conditionnelle est de 3 mois à compter de la validation de l'avant-projet et de la réception de l'ordre de service correspondant.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'attribuer le marché au groupement Hors Champs / Ingerop / Les Eclairagistes Associés ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le présent marché.

En application des articles L2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de marché est mis à disposition des conseillers communautaires à l'immeuble Le Guyenne à la Direction de la Commande Publique – 6<sup>ème</sup> étage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 33, 60 à 64, 72 et 74-III 4<sup>o</sup> alinéa a,

**VU** le projet du marché mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation

## **CONSIDERANT**

- qu'il est proposé à l'issue de la consultation d'attribuer au groupement Hors Champs / Ingerop / Les Eclairagistes Associés, le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue Lucien Faure ;
- qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à attribuer et à signer le marché avec ce groupement.

## **DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer le marché au groupement Hors Champs / Ingerop / Les Eclairagistes Associés, pour un montant total de 218 000 € h.t., soit 260 728 € TTC.

Soit :

- 197 340 € TTC (soit 165 000 € h.t.) pour la Tranche Ferme,
- 63 388 € TTC (soit 53 000 € h.t.) pour la Tranche Conditionnelle.

**Article 2** : Monsieur le Président est autorisé à signer le présent marché.

**Article 3** : Les dépenses en résultant sont à imputer au budget principal, Exercices 2011 et suivants, Chapitre 23 – Compte 2315 – Fonction 8220 – KD00 – VCA00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
5 OCTOBRE 2011

PUBLIÉ LE : 5 OCTOBRE 2011

M. ALAIN DAVID